

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2019 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement
supérieur**

A.Gt 11-03-2021

M.B. 23-03-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1^{er}, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 2 mars 2021 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, § 1^{er}, 4^o, e), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les mots «M. Michel POPIJN (SLFP-Enseignement)» sont remplacés par les mots " Monsieur Pierre-Jean DELVOYE (SLFP-Enseignement)» et les mots «Suppléant : M. Pierre-Jean DELVOYE (SLFP-Enseignement)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Madame Isabelle DUBOIS (SLFP-Enseignement)».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1^o au c), les mots «Suppléant : M. Quentin LIBOTTE (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Steeven JACQUEMIN (FEF)» ;

2^o au e), les mots «M. Kérian CLAM (FEF)» sont remplacés par les mots «Madame Emila HOXHAI (FEF)».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 mars 2021.

Par le Gouvernement,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY